
**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2015**

Distr. générale
29 avril 2014
Français
Original : anglais

Troisième session
New York, 28 avril-9 mai 2014

**Application du Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires**

Rapport présenté par la République populaire de Chine

14-03672X (F)



Merci de recycler 



Application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans la République populaire de Chine

Conformément au Plan d'action de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, les gouvernements des cinq États dotés d'armes nucléaires, Parties au Traité, mettent en œuvre la mesure n° 5 pour « améliorer encore la transparence et renforcer la confiance mutuelle » et établir des rapports nationaux relatifs à l'application de la mesure n° 5 et autres activités au Comité préparatoire de 2014 sur la base d'un cadre commun. La mesure n° 21 dispose qu'« en tant que mesure de confiance, tous les États dotés d'armes nucléaires sont encouragés à adopter dans les meilleurs délais un formulaire unique de notification et à déterminer la périodicité appropriée pour sa présentation afin de fournir à titre volontaire des informations de référence, sans compromettre la sécurité nationale ». Le cadre utilisé dans l'établissement de nos rapports nationaux contient des intertitres unifiés pour rendre compte des informations pertinentes, notamment toutes celles relatives aux trois piliers du Traité : le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous encourageons tous les États parties à adopter le même formulaire de notification, conformément à la mesure n° 20.

La Chine est un État doté d'armes nucléaires et le plus grand pays en développement du monde. La Chine recherche un monde pacifique, stable et prospère et appuie le régime international de non-prolifération qui contribue à la réalisation de cet objectif. La Chine attache une grande importance au Traité, la pierre angulaire du régime de non-prolifération; elle observe strictement les dispositions du Traité et déploie d'inlassables efforts en vue de la réalisation des trois objectifs que sont la non-prolifération des armes nucléaires, le désarmement nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et de la promotion de l'adhésion universelle au Traité, de son autorité et de son efficacité.

Donnant suite aux invitations des Conférences d'examen de 2000 et de 2010, le Gouvernement chinois soumet le rapport ci-après récapitulant les mesures qu'il a prises au titre de l'application du Traité :

I. Présentation des mesures nationales adoptées relatives au désarmement nucléaire

En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité et d'État doté d'armes nucléaires, la Chine s'est fermement engagée en faveur d'une politique nucléaire transparente et responsable. Elle s'acquitte fidèlement de ses obligations de désarmement nucléaire au titre du Traité et prône l'interdiction et la destruction complètes des armes nucléaires. La Chine se félicite de constater que cette position gagne progressivement du terrain depuis quelques années auprès des pays et de la communauté internationale. La Chine continuera de contribuer pour sa part au désarmement nucléaire mondial pour réaliser un monde exempt d'armes nucléaires.

A. Politique de sécurité nationale, doctrines et activités relative aux armes nucléaires

La Chine a toujours prôné l'interdiction et la destruction complète de toutes les armes nucléaires. La Chine n'avait pas d'autre choix que de développer des armes nucléaires à un tournant précis de son histoire, dans le seul but de pouvoir se défendre et de sauvegarder la sécurité nationale, et non pour menacer d'autres pays. Elle préconise de faire face aux menaces nucléaires, de briser le monopole nucléaire, de prévenir la guerre nucléaire et d'éliminer les armes nucléaires. En 1964, le jour même où la Chine s'est dotée de l'arme nucléaire, le Gouvernement chinois a solennellement proposé la tenue d'un sommet mondial en vue d'examiner la question de l'interdiction et la destruction complète des armes nucléaires. La Chine a également lancé un appel en faveur de l'ouverture de négociations et de l'adoption d'une Convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires.

La Chine a résolument adopté une stratégie nucléaire d'autodéfense. Ses politiques relatives au rôle, à l'utilisation et au seuil d'alerte de ses armes nucléaires, la taille de son arsenal nucléaire et son contrôle reflètent son engagement. Les armes nucléaires dont elle dispose n'ont d'autre objet que de servir à la défendre contre une éventuelle attaque nucléaire et ne seront jamais employées pour menacer ou viser un autre pays. Elle n'a jamais proposé à d'autres pays de s'abriter sous son parapluie nucléaire et n'a jamais déployé ses armes nucléaires dans un autre pays. La Chine n'a jamais pris part à une quelconque course aux armements. Elle ne cherche pas à entrer en compétition avec d'autres pays concernant la production, le nombre et l'échelle de ses armes et a toujours maintenu son arsenal au niveau minimal requis au regard de l'impératif de sa sécurité nationale.

La Chine reste ferme dans son engagement à ne pas employer l'arme nucléaire en premier, à aucun moment et en aucune circonstance. Au cours de ces dernières décennies, en dépit de la menace et du chantage nucléaire qu'elle a subis durant la guerre froide et lors des profonds bouleversements qui ont affecté la situation internationale au lendemain de la guerre froide, la Chine ne s'est jamais départie de son engagement et sur lequel elle ne reviendra jamais.

La Chine a également activement plaidé auprès d'autres États dotés d'armes nucléaires en faveur de la conclusion d'un traité multilatéral sur le non-recours en premier à l'arme nucléaire et, en janvier 1994, a officiellement présenté un projet de « Traité sur le non-recours mutuel à l'arme nucléaire » aux quatre autres États dotés d'armes nucléaires. La Chine cherche également à conclure des traités bilatéraux et multilatéraux sur le non-recours en premier à l'arme nucléaire avec d'autres États dotés d'armes nucléaires.

La politique de non-recours en premier à l'arme nucléaire peut diminuer la menace des armes nucléaires, réduire les risques d'une guerre nucléaire et prévenir la prolifération des armes nucléaires. Elle constitue une étape importante sur la voie du désarmement nucléaire complet et la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'engagement constant de la Chine de ne pas recourir en premier à l'arme nucléaire constitue déjà en soi une véritable mesure de désarmement nucléaire.

La Chine est le seul État doté d'armes nucléaires à s'être engagé sans réserve à ne pas employer, ni de menacer d'employer des armes nucléaires contre des États

qui n'en sont pas dotés ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires. En avril 1995, le Gouvernement chinois a publié une déclaration réitérant à tous les États non dotés d'armes nucléaires ses garanties négatives inconditionnelles de sécurité et son engagement à leur offrir des garanties positives de sécurité. En 2000, la Chine et les quatre autres États dotés d'armes nucléaires ont publié une déclaration conjointe réaffirmant leur engagement en faveur de garanties de sécurité figurant dans la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité, adoptée en 1995. À la demande de l'Ukraine et du Kazakhstan, le Gouvernement chinois a publié des déclarations sur les garanties de sécurité pour ces deux pays, respectivement en décembre 1994 et en février 1995.

La Chine maintient que la communauté internationale devrait ouvrir les négociations et adopter rapidement un instrument juridique international offrant inconditionnellement des garanties négatives de sécurité à tous les États non dotés d'armes nucléaires et appuyer les efforts de la Conférence du désarmement à Genève de commencer dès que possible ses travaux de fond.

La stratégie nucléaire de la Chine, axée sur l'autodéfense, est profondément ancrée dans sa culture militaire, fondée essentiellement sur son autoprotection. Le peuple chinois prône l'harmonie et la paix et détient une longue tradition selon laquelle la guerre représente l'ultime recours. Ainsi que le dit un proverbe chinois, la guerre amène un pays à sa destruction, quelle que soit sa puissance. Faire preuve de prudence avant d'entrer en guerre constitue un élément important de la culture militaire chinoise. Par conséquent, depuis l'entrée en scène des armes nucléaires, le Gouvernement chinois a déclaré de façon claire que les bombes atomiques ne peuvent pas mettre fin à une guerre et s'est engagé à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires. La position de la Chine est de s'opposer aux conflits nucléaires et de les prévenir et de ne pas être celui qui commence la guerre. Un autre élément important dans la culture militaire chinoise est le concept de la « guerre juste », ce qui signifie qu'une « guerre doit être véritablement justifiée » et « doit promouvoir le bien et punir le mal »; tous ces éléments ont contribué de façon directe à la doctrine de « gagner la guerre en laissant l'ennemi tirer le premier ». La politique de ne pas recourir à l'arme nucléaire en premier s'inscrit dans la ligne de la philosophie de la « guerre juste ». Un autre élément important de la culture militaire chinoise est de « soumettre l'ennemi sans combat », une idée inspirée du célèbre stratège militaire Sun Tzu. Cela signifie qu'il importe d'éviter la violence autant que faire se peut. Un pays ne devrait pas se limiter à la victoire par les armes, mais rechercher également une victoire politique et la paix et gagner le cœur de la population. Il est impossible pour un pays de remporter une victoire totale ou de réaliser tous ses buts en dominant et en éliminant un groupe ethnique ou un autre pays et en se limitant à la poursuite de ses seuls intérêts. La Chine ne souhaite pas être témoin des calamités humanitaires provoquées par une guerre nucléaire. Ceci est un autre motif pour la Chine de ne pas recourir en premier à l'arme nucléaire.

B. Armes nucléaires, maîtrise des armes nucléaires (y inclus le désarmement nucléaire) et vérification

La Chine fait preuve de la plus grande retenue dans la mise au point de ses armes nucléaires, en cohérence avec sa quête d'une interdiction et d'une destruction complètes des armes nucléaires, sa politique de non-recours en premier aux armes nucléaires et sa stratégie nucléaire d'autodéfense. La première génération de

dirigeants chinois, le Président Mao Zedong et le Premier Ministre Zhou Enlai, ont déclaré sans équivoque que leur pays peut fabriquer un petit nombre de bombes atomiques, uniquement comme armes défensives, sans intention de les utiliser à d'autres fins. À cet effet, ils ont donné des instructions aux départements ministériels concernés d'être économes dans leur recherche-développement et de ne pas produire d'armes nucléaires « en trop grande quantité » vu qu'elles étaient finalement destinées à être détruites et qu'un trop grand nombre deviendrait un fardeau pour le pays. Dans le passé, la Chine n'a jamais pris part à la course aux armements nucléaires avec aucun pays, sous aucune forme, et ne le fera pas davantage à l'avenir. La taille de l'arsenal nucléaire de la Chine est très réduite, maintenue au minimum requis pour les besoins de sa sécurité nationale, ce qui permet à la Chine de contribuer de façon significative au processus international de désarmement nucléaire. La Chine a officiellement fermé sa base de recherche consacrée aux armes nucléaires à Qinghai. Après sa remise en état environnementale, l'ensemble du site a été transféré au gouvernement local.

En temps de paix, la Chine maintient un seuil d'alerte modéré. Si la Chine devait faire face à une menace nucléaire, ses forces nucléaires, sur l'ordre du Comité militaire central, passeraient à un niveau d'alerte supérieur, prêtes à une contre-attaque nucléaire de manière à décourager l'ennemi à utiliser des armes nucléaires contre la Chine. Si la Chine devait subir une attaque nucléaire, elle lancerait une contre-attaque résolue contre l'ennemi.

L'armement nucléaire chinois est placé sous l'autorité directe du Comité militaire central. La Chine attache une grande importance à la sûreté et à l'efficacité du contrôle de ses armes et installations nucléaires et a adopté des mesures concrètes à cet égard. Les institutions et les troupes de combat pertinentes appliquent strictement les systèmes de contrôle de sécurité nucléaire, d'autorisation d'accès du personnel et de réponse immédiate en cas d'accident lié aux armes nucléaires. La Chine a adopté des technologies fiables pour renforcer la sûreté et la protection physique de l'entreposage et du transport de ses armes nucléaires, ainsi que durant la formation, et a instauré des mesures spéciales de sécurité pour éviter des mises à feu non autorisées ou accidentelles, en vue d'assurer la sécurité absolue de ses armes. La Chine a modernisé son armement nucléaire dans le seul but d'assurer la sûreté, la sécurité, la fiabilité et l'efficacité de son arsenal nucléaire. Il n'y a jamais eu en Chine d'accident lié à la sécurité ou à la sûreté des armes nucléaires.

La Chine appuie activement le désarmement nucléaire multilatéral et fait preuve d'efforts concrets dans ce domaine.

La Chine maintient que tous les États dotés d'armes nucléaires doivent en toute bonne foi s'acquitter des obligations que leur impose l'article VI du Traité et entreprendre publiquement de ne pas rechercher la possession permanente d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire doit être un processus équitable et raisonnable de réduction progressive des armements. Les États dotés des arsenaux nucléaires les plus importants ont une responsabilité particulière à cet égard et devraient prendre l'initiative de réduire considérablement leur arsenal. Le moment venu, tous les États dotés d'armes nucléaires devraient rejoindre les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Afin de réaliser l'objectif ultime de désarmement nucléaire complet, la communauté internationale devrait, en temps opportun, mettre au point

un plan d'action à long terme et par étapes, comprenant notamment la conclusion d'une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires.

Depuis de nombreuses années, la Chine vote en faveur des principales résolutions sur le désarmement nucléaire dont est saisie l'Assemblée générale, notamment : « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire », « Désarmement nucléaire », « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires » et « Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes ».

La Chine escompte que la Conférence sur le désarmement commencera ses travaux de fond de façon complète et équilibrée sur des questions aussi importantes que le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires, le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires (traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires) et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La Chine appuie le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et prend les dispositions nécessaires à son application à l'échelon national.

La Chine soutient les objectifs et les principes du TICE dont elle fut l'un des premiers signataires. Elle a rigoureusement respecté son engagement relatif au moratoire sur les essais nucléaires. Elle prône l'entrée en vigueur rapide du TICE ainsi que tous les efforts internationaux menés à cet effet. La Chine a également participé activement à toutes les conférences organisées pour faciliter son entrée en vigueur et a soutenu activement les résolutions pertinentes au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale. La Chine a versé intégralement et en temps voulu sa quote-part à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Chine a pris une part active à tous les travaux du secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et se prépare à appliquer le Traité au niveau national. La Chine a fondé à cet effet une agence préparatoire nationale chargée de la mise en œuvre du TICE. La Chine a entrepris la construction de 11 stations et d'un laboratoire du système de surveillance international. À ce jour, six stations sismiques, trois stations de radioéléments, le laboratoire de radioéléments de Beijing et le Centre national de données sont déjà achevés. Deux stations de détection d'infrason sont en cours de construction, l'une étant presque terminée. Conformément à l'accord, les stations de radioéléments de Beijing et Lanzhou sont entrées dans la troisième phase de l'expérience relative aux gaz rares. Ces deux stations envoient régulièrement au secrétariat technique provisoire des relevés du dispositif de surveillance des particules d'air. Les principales stations sismiques de Haila'er et de Lanzhou ainsi que les stations de radioéléments de Beijing et de Lanzhou sont soumises à des essais et à des évaluations avant leur certification.

La Chine a pris une part active aux négociations relatives à l'établissement du manuel à suivre pour les inspections sur place et d'autres manuels pratiques ainsi qu'aux activités organisées ou appuyées par le secrétariat technique provisoire visant à renforcer les capacités de mise en œuvre des États signataires ainsi que du système de surveillance internationale. La Chine a développé un système mobile de

détection rapide de l'argon 37 (MARSD) ainsi qu'un système de prélèvement d'échantillons de xénon radioactif, de purification et de mesure (XESPM) qui peuvent être utilisés pour détecter rapidement les gaz émanant d'essais nucléaires souterrains. Cet équipement sera utilisé lors des inspections expérimentales intégrées de 2014.

Au cours de ces dernières années, la Chine a continué d'accueillir des séminaires et des cours de formation organisés en collaboration avec le secrétariat technique provisoire. En avril 2013, le Gouvernement chinois et le secrétariat technique provisoire ont organisé conjointement des cours de formation à l'utilisation de l'équipement MARSD et XESPM à Chenghu et à Beijing, auxquels ont participé 10 experts de 9 pays. Ces cours de formation ont fourni l'occasion aux participants de se familiariser avec ces équipements chinois et ainsi de leur permettre de les utiliser pleinement lors des inspections expérimentales intégrées de 2014. En novembre 2013, le Gouvernement chinois et le secrétariat technique provisoire ont organisé conjointement l'atelier d'inspection 21 à Yangzhou, au cours duquel les participants ont pu discuter et faciliter les préparatifs des inspections expérimentales intégrées de 2014.

La Chine préconise l'ouverture rapide de négociations et l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Le Gouvernement chinois estime que conclure un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires contribuera au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et représentera une étape importante sur la voie de l'interdiction et de la destruction complètes des armes nucléaires.

La Chine apporte son ferme soutien à l'adoption, dans les meilleurs délais, d'un traité non discriminatoire, multilatéral, internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, à la Conférence internationale du désarmement, sur base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient. En tant qu'unique instance multilatérale de négociations en matière de désarmement, la Conférence sur le désarmement est le meilleur endroit pour mener ces négociations. La Chine escompte que la Conférence sur le désarmement conviendra d'un programme de travail à la fois complet et équilibré de manière à entamer les travaux de fond, notamment la négociation sur le Traité d'interdiction de la production des matières fissiles pour les armes nucléaires.

La Chine reconnaît les décisions de la Conférence du désarmement relative au mandat, aux procédures de travail et aux autres questions pertinentes liées aux négociations de ce traité. La Chine a participé activement à toutes les activités associées à ce traité dans le cadre de la Conférence du désarmement et a eu des échanges nombreux à ce sujet avec d'autres parties. Lorsqu'elle a présidé la Conférence du désarmement, la Chine a organisé des débats officiels sur le traité. Le Gouvernement chinois a également été un acteur actif de la coordination et du dialogue entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et les autres pays.

Le 15 mai 2013, en application de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale, la Chine a soumis ses vues sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires au Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies. La Chine estime que le Groupe

d'experts gouvernementaux devrait agir dans les limites du mandat imparti par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/53. Le Groupe d'experts devrait examiner les questions pertinentes et soumettre des recommandations dans le strict respect du principe de consensus. Lorsque la Conférence sur le désarmement aura arrêté un programme de travail, le Groupe d'experts gouvernementaux devra soumettre son rapport à la Conférence du désarmement. La Chine est représentée au sein de ce groupe d'experts et a participé activement à toutes ses réunions par l'intermédiaire de sa délégation.

La Chine participe activement à la recherche sur les technologies de vérification de la maîtrise des armements nucléaires et a fait des progrès considérables dans la recherche sur les mesures de vérification. La recherche chinoise englobe les technologies de vérification du démantèlement des ogives nucléaires et de leur authentification, le stockage et la destruction des composants nucléaires et des matières nucléaires, en mettant l'accent sur la technologie d'authentification des ogives nucléaires et de leurs composantes, les technologies de protection de l'information, les technologies de suivi utilisées lors du processus de démantèlement et la technologie de la chaîne de traçabilité lors du stockage et des transports. La Chine a procédé à des échanges de vues avec d'autres États dotés d'armes nucléaires sur l'état d'avancement de ses travaux de recherche dans le cadre des conférences des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur les mesures de confiance.

La Chine a instauré des mécanismes nationaux de contrôle pour l'interdiction complète des essais nucléaires, notamment les systèmes de contrôle d'essais nucléaires souterrains, de contrôle des radionucléides atmosphériques et de détection des gaz rares qui ont joué un rôle important dans le suivi des fuites radioactives de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi au Japon et des essais nucléaires de la République populaire démocratique de Corée.

Le 11 mars 2011, un tremblement de terre et un tsunami ont frappé la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, provoquant d'énormes fuites de substances radioactives. L'OTICE a immédiatement lancé le processus pour détecter l'avance des substances radioactives à travers le monde. Les stations de radioéléments de Beijing, Lanzhou et Guanzhou et le laboratoire de radioéléments de Beijing ont pu fournir une grande quantité de données durant la période de surveillance à la demande du secrétariat technique provisoire. Ces données ont beaucoup aidé le secrétariat à suivre le parcours des substances radioactives en Asie de l'Est et du Nord-Est et ont contribué à la recherche sur la diffusion des particules et des gaz dans l'atmosphère ainsi qu'à améliorer la modélisation des transferts atmosphériques utilisée pour vérifier la présence d'essais nucléaires.

Le 12 février 2013, la République populaire démocratique de Corée a procédé à son troisième essai nucléaire. L'OTICE a surveillé ses effets. À ce titre, les stations de radioéléments de Beijing et Lanzhou ont fourni à l'OTICE les relevés des particules atmosphériques de façon suivie et sur une longue période.

La Chine appuie activement la poursuite des négociations concernant le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, internationalement vérifiable et a mené des recherches sur un système de vérification raisonnable, efficace et économique, susceptible de répondre aux préoccupations des États signataires ainsi qu'aux rapports du système avec les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA).

La Chine continuera de se consacrer à la recherche sur les technologies de vérification de la maîtrise des armements afin de faciliter le processus international de maîtrise des armes nucléaires.

C. Transparence et mesures de confiance

Dans le domaine nucléaire, la Chine a adopté une politique et une stratégie cohérentes, ouvertes et transparentes. Elle considère que la transparence nucléaire doit être fondée sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous et que les États doivent prendre les mesures adéquates de manière volontaire et en fonction de leur propre situation, en tenant compte de leurs conditions de sécurité particulières. Dans ce contexte, la Chine déploie des efforts incessants et prend des mesures positives en faveur de la transparence nucléaire.

La Chine a publié, respectivement en 1995, 2003 et 2005, trois Livres blancs intitulés : « China: Arms control and Disarmament » (Maîtrise des armements et désarmement en Chine), « China's Non-Proliferation Policy and Measures » (Politiques et mesures de non-prolifération en Chine) et « China's Endeavours for Arms Control, Disarmament and Non-Proliferation » (Initiatives de la Chine dans le domaine de la maîtrise des armes nucléaires, du désarmement et de la non-prolifération). Entre 1998 et 2010, la Chine a publié sept Livres blancs sur la défense nationale. En 2013, elle a publié un Livre blanc intitulé « The Diversified Employment of China's Armed Forces » (Diversification de l'emploi dans les Forces armées chinoises). Dans ces divers documents, la Chine explique clairement sa stratégie nucléaire, le rôle des armes nucléaires, sa politique d'emploi, le développement des forces nucléaires, le commandement et le contrôle des forces nucléaires et le niveau d'alerte.

La Chine a adopté une série d'autres mesures de confiance. La Chine recherche activement à éviter que les États dotés d'armes nucléaires ne se prennent mutuellement pour cible. En septembre 1994, la Chine et la Fédération de Russie ont rendu publique leur décision par laquelle ils s'engageaient de ne pas diriger l'un contre l'autre leurs armes nucléaires stratégiques. En juin 1998, les Présidents de la Chine et des États-Unis d'Amérique ont annoncé leur décision de ne pas diriger l'un contre l'autre les armes stratégiques à leur disposition. En mai 2000, les cinq États dotés d'armes nucléaires, la Chine, la France, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie ont publié une déclaration conjointe dans laquelle ils s'engageaient à ne pas diriger leurs armes nucléaires contre aucun pays. En 2009, les chefs d'État de la Chine et des États-Unis ont réaffirmé, dans une déclaration commune, leur engagement de ne pas diriger l'un contre l'autre les armes stratégiques à leur disposition. La même année, la Chine et la Fédération de Russie ont signé un Accord de notification de tirs de missiles balistiques et de lanceurs spatiaux qui fonctionne parfaitement depuis sa signature.

En vue de renforcer la confiance mutuelle, la Chine a organisé des visites du Secrétaire des États-Unis à la défense, Donald Rumsfeld, du Président du Comité des forces armées de la Chambre des représentants, Ike Skelton, du Secrétaire à la défense, Robert Gates, du Chef de l'état-major interarmées, l'amiral Mike Mullen, au siège du deuxième régiment d'artillerie de l'Armée populaire de libération chinoise, respectivement en octobre 2005, en août 2007, en janvier 2011 et juillet

2011. La Chine a également fait installer des lignes directes entre son Ministère de la défense nationale et ses homologues russes et américains.

La Chine a activement participé aux conférences des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité tenues à Londres, Paris, Washington et Genève, respectivement en 2009, 2011, 2012 et 2013 et a poursuivi le dialogue et les consultations avec les autres États membres permanents sur les mesures de confiance et l'application du Traité de non-prolifération. La Conférence de Beijing des cinq pays membres s'est tenue avec succès les 14 et 15 avril 2014. Ils y ont examiné le renforcement de la confiance stratégique mutuelle et la coordination de la mise en œuvre des conclusions issues de l'examen du Traité. Ils ont émis une déclaration conjointe à l'issue de la Conférence. La Chine a également été l'hôte de manifestations parallèles auxquelles ont pris part les délégations des cinq pays membres permanents et des représentants du monde académique et des médias en vue de promouvoir la compréhension et la confiance mutuelles.

La Chine préside les travaux du Groupe de travail des cinq membres permanents chargé de l'élaboration d'un glossaire concerté sur les définitions des termes clefs dans le domaine nucléaire. La Chine a accueilli deux réunions du Groupe de travail d'experts à Beijing en septembre 2012 et en septembre 2013 et n'a pas ménagé ses efforts pour promouvoir la compilation des termes clefs. Comme convenu, le Groupe des cinq pays membres permanents soumettra ce glossaire en chinois, en anglais, en français et en russe à la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité de non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

Ces mesures devraient ouvrir la voie à une compréhension et une confiance mutuelles croissantes, renforcer le consensus et réduire les malentendus et, de ce fait, aider à maintenir la sécurité régionale et mondiale.

D. Autres questions connexes

La Chine estime que le processus de désarmement nucléaire international doit avoir pour socle la préservation de l'équilibre et de la stabilité stratégique du monde. Par conséquent, le Gouvernement chinois estime que la pratique de rechercher un avantage stratégique absolu devrait être abandonnée et il n'approuve pas le déploiement de systèmes de défense antimissiles qui rompraient l'équilibre et la stabilité stratégiques du monde. La Chine recherche la coopération internationale dans ce domaine.

La Chine préconise activement un processus multilatéral de prévention de la militarisation et de la course aux armements dans l'espace. En février 2008, la Chine et la Fédération de Russie ont conjointement présenté un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux (CD/1839) et ont appelé la Conférence du désarmement à ouvrir un débat à ce sujet. La Chine et la Fédération de Russie présenteront bientôt une version révisée du projet de traité à la Conférence du désarmement. La Chine appuie les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Étant l'un des auteurs des résolutions de l'Assemblée générale portant sur ce sujet, la Chine a participé à la réunion de 2012-2013 du Groupe d'experts gouvernementaux consacrés aux mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et a joué un rôle actif dans l'établissement

du projet de rapport de la réunion. La Chine a également participé de façon constructive aux débats concernant le Code de conduite pour les activités spatiales.

II. Présentation des mesures nationales de non-prolifération

La Chine s'oppose fermement à la prolifération des armes nucléaires sous n'importe quelle forme et adhère strictement à ses obligations au titre du Traité de non-prolifération. La Chine a accédé à tous les traités internationaux et mécanismes concernant la non-prolifération nucléaire et a rigoureusement appliqué toutes les résolutions de non-prolifération adoptée par le Conseil de sécurité. La Chine a établi un système détaillé de lois et de règlements pour contrôler l'exportation de matières nucléaires et a mis en place des mesures fermes pour en assurer une application efficace. La Chine a abordé la question de la non-prolifération de façon hautement responsable et a joué un rôle actif dans le règlement politique des différends régionaux en matière nucléaire.

A. Garanties

Sitôt devenue membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique en 1984, la Chine s'est attachée à respecter les obligations découlant des accords de garanties prévus au titre du Statut de l'AIEA. En 1985, elle a déclaré soumettre volontairement ses installations nucléaires civiles aux accords de garantie de l'AIEA. En 1998, la Chine a signé avec l'AIEA l'Accord d'application des accords de garanties en Chine. En décembre 1998, la Chine a signé le Protocole additionnel à l'Accord d'application des accords de garanties et a conclu, en mars 2002, les procédures juridiques internes requises, devenant ainsi le premier État doté d'armes nucléaires à appliquer le Protocole additionnel.

La Chine coopère pleinement avec l'AIEA pour appliquer les accords de garantie. La Chine a proposé de soumettre 20 centrales nucléaires aux accords de garanties, notamment pour les réacteurs à eau sous pression, les réacteurs à eau lourde, les réacteurs de recherche, les réacteurs à haute température refroidis par gaz, les usines d'enrichissement de l'uranium et les chaînes de production d'éléments de combustible nucléaire, y inclus six nouveaux établissements qui ont été proposés après 2010. Les efforts de la Chine ont non seulement étendu les accords de garantie en Chine, mais ont également contribué à augmenter les capacités technologiques de l'AIEA dans le domaine des accords de garanties.

En 2007, la Chine a rejoint les Programmes d'appui d'États Membres et a pris la responsabilité de la recherche-développement sur les moyens et méthodes de garanties. La Chine a détaché gratuitement des experts auprès de l'AIEA, est devenue membre du réseau de laboratoires d'analyse et a participé aux travaux de certification.

La Chine accorde beaucoup d'importance à la formation de spécialistes des garanties. Fin 2006, la Chine et l'AIEA ont conjointement créé un centre de formation dans les domaines des garanties nucléaires. Ce dernier a organisé des activités de formation sur l'inspection des garanties, l'inventaire et le contrôle du matériel nucléaire et le contrôle des exportations nucléaires, renforçant de la sorte

les capacités technologiques ainsi que les réserves de ressources humaines dans les domaines pertinents.

B. Contrôle des exportations

La Chine a exercé un contrôle et une gestion stricts sur ses exportations nucléaires et a adopté trois principes très clairs à cet effet : utilisation à des fins pacifiques exclusivement, approbation des accords de garanties de l'AIEA et non-transfert à une tierce partie sans le consentement préalable du Gouvernement chinois.

En 1991, le Gouvernement chinois a annoncé qu'il notifierait régulièrement l'AIEA lorsque la Chine exporterait vers ou importerait à partir d'un État non doté d'armes nucléaires des matières nucléaires de plus d'un kilogramme exactement. En juillet 1993, la Chine a officiellement décidé de notifier volontairement l'AIEA de toutes ses importations ou exportations de matières nucléaires ainsi que de toutes ses exportations d'équipement nucléaire et de matières non nucléaires connexes.

En mai 1996, la Chine s'est engagée à ne fournir d'assistance à aucune installation nucléaire d'un État non doté d'armes nucléaires non soumis aux accords de garanties de l'AIEA, s'agissant notamment d'exportations nucléaires, des échanges de personnel et de la coopération technique.

En application du principe de la primauté du droit, le Gouvernement chinois s'est efforcé sans relâche de consolider et renforcer les systèmes juridiques régissant le contrôle des exportations nucléaires et a intensifié ses efforts pour assurer l'application de ses politiques de non-prolifération. Depuis la moitié des années 90, la Chine a progressivement mis en place un système juridique complet pour le contrôle des matières nucléaires biologiques et chimiques, missiles et autres articles et technologies sensibles, outre l'ensemble des produits militaires.

En 1987, le Gouvernement chinois a promulgué le règlement concernant le contrôle des produits nucléaires et a mis en place le système d'octroi de licences pour le matériel nucléaire. Les Règles désignent clairement les organismes chargés de la supervision et de la gestion de matières nucléaires et leurs responsabilités; les mesures de contrôle des matières nucléaires, l'examen des demandes de licences et leur octroi, la comptabilisation des matières nucléaires, leur inventaire et protection physique ainsi que les mesures de récompenses ou de sanctions.

En septembre 1997, le Gouvernement chinois a promulgué le règlement concernant le contrôle des exportations nucléaires qui stipule qu'aucune assistance ne doit être fournie à des installations nucléaires qui ne sont pas assujetties aux accords de garanties de l'AIEA; qu'aucune entité autre que celles désignées par le Conseil d'État ne peut exporter des produits nucléaires et que l'État doit appliquer un système de licences pour ses exportations. Ce règlement prévoit également un système plus rigoureux d'approbation des licences d'exportation, des sanctions sévères en cas de violation ainsi que l'établissement d'une liste de contrôle exhaustive et détaillée.

En juin 1998, le Gouvernement chinois a adopté le règlement sur le contrôle des exportations de produits nucléaires à double usage et de technologies connexes, qui institue un contrôle strict en la matière et un système d'octroi de licences pour les exportations correspondantes. Il établit un procédé d'immatriculation des

exportateurs, des procédures d'approbation des exportations et des sanctions en cas de violation.

Les amendements au Code pénal de la République populaire de Chine, adoptés en décembre 2011, érigent en infractions passibles de poursuites pénales la fabrication, le trafic et le transport illicites de substances radioactives. En février 2002, le Gouvernement chinois a promulgué la loi concernant la protection et la supervision des importations et exportations nucléaires et la coopération avec des pays étrangers dans le domaine nucléaire.

En novembre 2006, la Chine a amendé le règlement concernant le contrôle des exportations nucléaires et, en janvier 2007, le règlement concernant le contrôle des exportations de produits nucléaires à double usage et de technologies connexes.

En avril 2012, en vue de renforcer la législation sur l'importation et l'exportation nucléaires, la Chine a promulgué les règles relatives à la gestion des garanties et l'Agence chinoise de l'énergie atomique (ACEA) et la National Nuclear Security Administration des États-Unis ont publié conjointement un manuel intitulé « Technical guidance on the Nuclear Export Control Lists » (Directives techniques concernant les listes de contrôle des exportations) et, en 2013, l'ACEA a publié son manuel sur les garanties. Ces mesures ont contribué à renforcer les compétences professionnelles du personnel chinois chargé de contrôler les exportations nucléaires et d'améliorer l'application de ces contrôles.

En ce qui concerne les missiles, le Gouvernement chinois a adopté, en 2002, le règlement relatif au contrôle des exportations de missiles et du matériel et des technologies connexes. La liste de contrôle est globalement conforme à l'annexe des Directives du Régime de contrôle de la technologie des missiles.

S'agissant du système de contrôle des exportations nucléaires, la Chine a adopté des pratiques internationalement reconnues, consistant à immatriculer les exportateurs, à établir un certificat d'utilisateur final et d'utilisation finale, à mettre au point un système d'octroi de licences, à fixer des principes en matière d'examen et d'approbation axés sur la non-prolifération nucléaire, à dresser une liste des procédés de contrôle et à respecter le principe du contrôle universel.

La Chine est entrée au Comité Zangger en octobre 1997 et au Groupe des fournisseurs nucléaires en juin 2004. Les listes de contrôle des exportations nucléaires et des exportations de produits nucléaires à double usage et de technologies connexes englobent l'ensemble des produits et technologies qui figurent sur les listes de contrôle du Comité Zangger et du Groupe des fournisseurs nucléaires.

C. Sécurité nucléaire

La Chine remplit scrupuleusement ses obligations internationales en matière de sécurité nucléaire. En 1989, la Chine a accédé à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et a ratifié, en 2008, l'amendement à la Convention. Elle a renforcé son système de sécurité et de sûreté des matières nucléaires pour répondre aux exigences de la Convention. La Chine a participé à la rédaction du projet de Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et a accompli le processus interne de ratification en août 2010. Elle respecte scrupuleusement les résolutions 1373, 1540 et 1887 du Conseil de

sécurité et prend des mesures concrètes pour empêcher des agents non étatiques de se procurer des matières nucléaires sensibles. Elle participe activement aux efforts internationaux visant à renforcer la gestion des sources radioactives et soutient le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, élaboré par l'AIEA.

La Chine améliore régulièrement sa législation nationale. Elle a amendé sa réglementation sur la sûreté et la protection des radio-isotopes et des mécanismes produisant des radiations, entrées en vigueur en 2005, ainsi que la réglementation concernant la sécurité du transport des matières radioactives, entrée en vigueur en le 1^{er} janvier 2010. La nouvelle réglementation sur la gestion sûre des déchets radioactifs est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012. En 2013, l'Agence chinoise de l'énergie atomique a publié sept directives, portant notamment sur la compilation des critères pour l'octroi d'une licence, l'inventaire physique du matériel nucléaire et le contrôle des importations et des exportations. Ces réglementations sont conformes à la réglementation relative à la protection des matières nucléaires dans le transport international et à la réglementation concernant la sécurité des centrales nucléaires. Elles ont contribué à l'amélioration de la réglementation et de la supervision de l'énergie nucléaire chinoise.

La Chine a développé et amélioré la gestion de sa sécurité nucléaire. Elle a récemment procédé à une analyse approfondie de sécurité et à un examen de ses installations nucléaires et a formulé un plan de mise à niveau. Elle a achevé la traduction de l'anglais vers le chinois des *IAEA Nuclear Series*, contribuant de la sorte à élargir leur lectorat en Chine et leurs applications. La Chine a également renforcé ses ressources humaines dans le domaine de la sécurité nucléaire.

La Chine a adopté des mesures concrètes pour limiter l'utilisation de matériel nucléaire sensible. Elle a progressivement éliminé deux réacteurs de recherche miniature à uranium fortement enrichi et se propose de convertir un réacteur de recherche miniature en réacteur utilisant du combustible à uranium faiblement enrichi. L'étape expérimentale est achevée et la conversion effective commencera bientôt.

La Chine attache une importance considérable à la recherche-développement sur les nouvelles technologies de sécurité nucléaire. Elle a indépendamment mis au point toute une nouvelle série d'équipements de sécurité, en particulier des systèmes de détection d'explosions et des systèmes d'identification de radioéléments. Ces systèmes ont été déployés avec succès pour assurer la sécurité de grandes manifestations internationales, comme les Jeux olympiques de Beijing en 2008, l'Exposition mondiale de Shanghai en 2010 et les Jeux asiatiques de Guangzhou en 2010.

La Chine prend une part active aux Sommets sur la sécurité nucléaire et a contribué à la formation de consensus parmi les membres de la communauté internationale sur les questions de sécurité nucléaire. L'ancien Président Hu Jintao a dirigé la délégation chinoise au Sommet de Washington, en 2010, et au Sommet de Séoul, en 2012, où il a présenté les réalisations de la Chine dans le domaine de la sécurité nucléaire. Le Président Xi Jinping a dirigé la délégation chinoise au Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à La Haye en 2014, où il a expliqué en détail la démarche de la Chine en matière de sécurité nucléaire.

La Chine a adopté des mesures concrètes pour appliquer les conclusions des Sommets sur la sécurité nucléaire. Elle a progressivement développé sa législation relative à la sécurité nucléaire, sa coopération internationale concernant la sécurité de l'uranium hautement enrichi et, dans le cadre de l'AIEA, elle aide le Ghana à convertir son réacteur de recherche qui utilise de l'uranium hautement enrichi. La Chine prend des mesures rigoureuses pour lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et ne cesse de renforcer ses capacités d'inspection et de détection aux ports d'entrée. Elle a mis en place, en collaboration avec les États-Unis, des centres de formation des douanes en matière de détection des radiations et a conduit toute une série de projets de coopération avec d'autres pays, notamment la Fédération de Russie et le Kazakhstan.

La Chine apporte son appui actif à la coopération pour la sécurité nucléaire dans un grand nombre d'arrangements et à de multiples niveaux. Elle a participé activement aux différentes activités conduites au titre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, dont elle fut l'un des partenaires initiaux. En 2006, la Chine s'est jointe à la base de données de l'AIEA sur le trafic nucléaire et a partagé ses informations et ses ressources avec d'autres pays. En 2007, la Chine et l'AIEA ont signé un Arrangement pratique sur la coopération en matière de sécurité nucléaire et les deux parties ont coopéré pour assurer la sécurité nucléaire lors de grandes manifestations telles que les Jeux olympiques de Beijing. En 2010, la Chine et l'AIEA ont signé un second Arrangement pratique sur la coopération en matière de sécurité nucléaire dans l'intention d'étendre la coopération de part et d'autre à des domaines tels que les réglementations et les normes de sécurité nucléaire, la protection physique des matières et installations nucléaires, la formation et le renforcement des capacités et une culture de la sécurité. En 2013, la Chine et l'AIEA ont signé un Arrangement pratique de coopération concernant le Centre chinois d'excellence en matière de sécurité nucléaire, avec un plan détaillé de coopération et d'utilisation de ce nouveau centre pour la formation dans le domaine de la sécurité. La Chine a également coopéré avec les États-Unis pour mettre à niveau les installations de sécurité des centres régionaux de stockage de sources radioactives et centraliser le stockage de plusieurs douzaines de sources dangereusement radioactives. En janvier 2011, la Chine et les États-Unis ont signé un Mémoire d'accord de coopération pour l'établissement conjoint d'un centre de formation de détection de radiation destiné aux douanes chinoises. Outre la formation de spécialistes chinois, le centre offre également des cours de formation aux pays de la région.

La Chine apporte son appui actif aux autres pays en développement en matière de sécurité nucléaire. Au cours de ces dernières années, la Chine et l'AIEA ont organisé conjointement des cours de formation en matière de sécurité nucléaire ainsi que des séminaires sur divers aspects. La Chine a également fourni une assistance aux pays de la région par le biais d'exposés techniques et de formation de personnel. La Chine a contribué de façon systématique au Fonds pour la sécurité nucléaire durant des années, afin de promouvoir le renforcement des capacités de sécurité nucléaire dans les pays de la région Asie-Pacifique. La Chine a également offert à l'AIEA, à titre gracieux, des équipements de sécurité nucléaire qu'elle a développés indépendamment. La Chine a également participé au projet de conversion de réacteurs miniatures utilisant de l'uranium hautement enrichi dans le cadre de l'AIEA. La première pierre du Centre chinois d'excellence de sécurité nucléaire, qui a été créé par la Chine et les États-Unis, a été posée en 2013 et les travaux de

construction devraient être achevés d'ici à 2015. Le Centre bénéficiera d'un équipement à la pointe de la technologie mondiale pour l'analyse nucléaire, pour les tests de sécurité des équipements et préparation en cas catastrophes. Il deviendra le plus grand centre mondial d'échanges et de formation en matière de sécurité nucléaire avec l'équipement le plus large et les technologies les plus avancées au monde.

D. Zones exemptes d'armes nucléaires

La Chine a toujours respecté et soutenu les efforts déployés par les pays et régions pour obtenir la création des zones exemptes d'armes nucléaires ou de zones exemptes d'armes de destruction massive sur la base de consultations volontaires et en fonction de leur situation respective.

La Chine a signé et ratifié tous les Protocoles au Traité relatif à des zones exemptes d'armes nucléaires ouverts à la signature, y compris le Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, les Protocoles additionnels II et III au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud et les Protocoles additionnels II et III au Traité faisant de l'Afrique une zone dénucléarisée. La Chine a également accédé au Traité sur l'Antarctique, au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, et au Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol.

La Chine soutient l'action des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et a joué un rôle constructif en facilitant l'accord sur le Protocole au Traité faisant de l'Asie du Sud-Est une zone dénucléarisée, entre l'ASEAN et les cinq pays membres du Conseil de sécurité. La Chine soutient également la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et n'éprouve pas de difficulté fondamentale avec le texte actuel du Traité et de son Protocole. La Chine a réitéré à maintes reprises qu'elle était prête à signer rapidement les Protocoles susmentionnés dès qu'ils seront ouverts à la signature.

La Chine appuie la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et espère voir cet objectif se réaliser prochainement. La Chine s'associe au consensus des précédentes sessions de l'Assemblée générale concernant les résolutions visant à créer d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et appuie la convocation rapide d'une conférence internationale à ce sujet.

La Chine respecte le statut de zones exemptes d'armes nucléaires de la Mongolie et a appuyé l'adoption des résolutions pertinentes lors des sessions de l'Assemblée générale. En 2000, la Chine et les quatre autres États dotés d'armes nucléaires ont publié une déclaration commune par laquelle ils se sont engagés à fournir des garanties de sécurité à la Mongolie.

E. Respect des obligations et autres questions connexes

La Chine a toujours strictement respecté ses obligations et responsabilités internationales dans les divers domaines de la non-prolifération des armes nucléaires. Elle se conforme aux règles et aux résolutions sur la non-prolifération adoptées par des organismes internationaux tels que l'AIEA et le Conseil de sécurité.

La Chine attache de l'importance au rôle du Traité de non-prolifération considéré comme la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire. Elle engage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité dans les plus brefs délais en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et soutient les efforts de la communauté internationale à formuler rapidement des mesures détaillées contre la dénonciation du Traité et d'en durcir les conditions de retrait.

F. Autres contributions à la non-prolifération

La Chine a abordé la question de la non-prolifération de manière très responsable. Elle participe aux activités de coopération dans le domaine de la non-prolifération et s'emploie résolument à promouvoir le règlement des différends nucléaires régionaux. La Chine estime que la communauté internationale devrait rechercher une nouvelle doctrine de sécurité fondée sur la confiance mutuelle, l'intérêt réciproque, l'égalité et la coordination et rejeter l'utilitarisme et la pratique des deux poids, deux mesures, souligner le caractère juste, raisonnable et non discriminatoire du régime international de non-prolifération nucléaire et régler les préoccupations relatives à la prolifération des armes nucléaires par la voie politique et diplomatique dans le cadre du droit international en vigueur.

S'agissant de la question nucléaire dans la péninsule coréenne, la Chine souhaite une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires, le maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule et en Asie du Nord-Est et la recherche d'une solution pacifique à la question par le biais du dialogue et de consultations. La Chine a eu recours à divers canaux pour travailler longuement et de façon approfondie avec toutes les parties des pourparlers à six en vue d'une reprise rapide de ces pourparlers.

S'agissant de la question nucléaire en Iran, en vue de maintenir le régime international de non-prolifération et de promouvoir la paix et la stabilité au Moyen-Orient, la Chine a poursuivi son engagement en faveur de négociations pacifiques et a participé activement aux efforts diplomatiques de traiter la question par le biais du dialogue et des négociations. Grâce aux efforts conjoints des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de l'Allemagne et de l'Iran, des progrès notables ont été enregistrés dans la question du nucléaire iranien, sous la forme d'un accord sur une première phase. La Chine a fait une contribution volontaire de 1 500 000 yuans à l'AIEA pour exécuter les activités de garanties et de vérification en Iran dans le cadre de cet accord. À présent, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, avec l'Allemagne et l'Iran, ont entamé une seconde série de pourparlers. La Chine a proposé cinq principes en vue d'une solution complète de la question nucléaire iranienne, qui ont été bien reçus par toutes les autres parties. La Chine continuera de prendre une part active dans la recherche d'une solution.

III. Présentation des mesures nationales relatives aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

La Chine joue un rôle actif en faveur de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de la coopération internationale à cet effet. Elle soutient le droit de tous les pays, en particulier les pays en développement, d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Chine estime que la non-prolifération des armes nucléaires ne peut pas servir d'excuse pour mettre en cause ce droit. La Chine attache de l'importance au renforcement de la recherche technique et au développement industriel des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et a acquis une grande expérience dans ce domaine. Sur cette base, la Chine a participé et soutient vigoureusement la coopération multilatérale visant à promouvoir le développement de la technologie nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et respecte ses obligations internationales à cet égard.

A. Promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

Au cours des 50 dernières années, la Chine a fait progresser son industrie nucléaire à un niveau correspondant aux conditions prévalant dans le pays. Une industrie nucléaire à part entière, comprenant la production d'énergie nucléaire, le cycle du combustible nucléaire et les applications de la technologie nucléaire, a été progressivement mise en place.

Le Gouvernement chinois considère que le développement de l'énergie nucléaire constitue un instrument important pour satisfaire la demande énergétique, assurer la sécurité énergétique et répondre au changement climatique, et s'emploie activement à développer l'énergie nucléaire de façon économique tout en observant le principe de précaution. En 2012, le Gouvernement chinois a adopté le Plan modifié de développement de l'énergie nucléaire à moyen et long terme (2011-2020) qui définit un objectif de capacité installée en exploitation de 58 millions de kilowatts et une capacité installée en production de 30 millions de kilowatts d'ici à 2020.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, en 2013, l'exploitation commerciale de la première unité de production de la centrale nucléaire de Ningde, ainsi que la première unité de la centrale nucléaire de Hongyanhe, a débuté. La construction de la cinquième et de la sixième unités de la centrale de Yangjiang et de la quatrième unité de la station de Tianwan a commencé la même année. À l'heure actuelle, 17 centrales nucléaires sont exploitées commercialement en Chine continentale, avec une capacité totale en exploitation de 14,7 millions de kilowatts, et 31 unités avec une capacité installée en construction de 33,5 millions de kilowatts, représentant 44 % de la capacité totale en construction dans le monde. La Chine est le pays qui accuse la croissance la plus rapide de production d'énergie nucléaire dans le monde.

En ce qui concerne le cycle du combustible nucléaire, la Chine, dans le développement du combustible nucléaire, préfère le cycle fermé et a développé à grande échelle un système de retraitement du combustible irradié. L'offre de combustible nucléaire en Chine est à même de satisfaire la demande de toutes les centrales nucléaires en opération. Les éléments combustibles nucléaires requis par les centrales nucléaires chinoises sont principalement produits en Chine. L'usine pilote de retraitement du combustible nucléaire a été construite indépendamment par

la Chine et a passé avec succès son test à chaud. La Chine a signé une lettre d'intérêt avec la France pour collaborer à une usine de retraitement à fins commerciales. Après avoir construit deux dépôts subsurface pour des déchets radioactifs de faible ou moyenne activité, la Chine procède actuellement au choix d'un site pour le stockage géologique à grande profondeur de déchets radioactifs à haute activité.

Tout en développant une énergie nucléaire sûre et économique, la Chine consacre beaucoup d'efforts à la recherche nucléaire fondamentale, à la recherche-développement de technologies d'énergie nucléaire de pointe, à la production d'un plus fort pourcentage d'équipement fabriqué en Chine, à une offre de combustible nucléaire, de traitement et d'élimination des déchets radioactifs sûrs et à la formation de spécialistes nucléaires.

La Chine a accumulé une grande expérience dans le domaine du développement de l'énergie nucléaire. Elle vise maintenant les technologies de pointe et leur développement indépendant. La Chine a développé de façon indépendante des réacteurs sources de neutrons miniatures ainsi que des réacteurs de taille moyenne, des réacteurs à eau sous pression de 1 million de kilowatts et d'autres types de réacteurs nucléaires. La Chine a également développé la technologie pour les réacteurs à eau sous pression de la troisième génération, offrant des résultats exceptionnels en termes de sécurité et de viabilité économique, ainsi que la technologie des réacteurs à haute température à refroidissement par air qui présentent les caractéristiques de la quatrième génération des réacteurs nucléaires. Les deux technologies peuvent aider les pays en développement sur la voie de l'énergie nucléaire. La Chine a conçu, construit et fait fonctionner un réacteur à haute température à boulets avec refroidissement à l'hélium (HTR-10) et en a commencé la construction dans le projet pilote à Shidaowan. Le réacteur rapide expérimentale a atteint l'état critique et a dès lors commencé à alimenter le réseau en électricité en juillet 2011.

La Chine est prête à partager son expérience et à fournir une assistance sans faille aux pays qui s'engagent à développer leur énergie nucléaire.

La Chine attache une grande importance à sa coopération avec la communauté internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans un objectif de non-prolifération et a signé des accords intergouvernementaux de coopération avec plus de 20 pays. La Chine a également procédé à de nombreux échanges et activités de coopération avec ces pays, notamment les échanges de personnel, les importations d'équipements et de technologies, outre les échanges commerciaux, qui ont généré des résultats avantageux pour chacune des parties.

La Chine attache une grande importance à sa coopération avec les pays en développement et a fait ce qui était en son pouvoir pour aider les pays sans expérience dans le domaine de la production d'énergie nucléaire ainsi que d'autres pays intéressés par les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Une telle coopération se déroule dans le cadre des strictes garanties de l'AIEA ou s'inscrit dans des projets de coopération technique de l'AIEA.

Le Gouvernement chinois soutient activement la coopération multilatérale et des échanges visant à promouvoir le développement de la technologie nucléaire et ses utilisations pacifiques. En mars 1990, il a participé au Forum pour la coopération nucléaire en Asie (FNCA). En juin 1992, la Chine a signé un Accord de

coopération de technologie nucléaire en Asie. En novembre 2006, elle a signé la Charte du Forum international Génération IV. En août 2007, elle a ratifié l'Accord conjoint de mise en œuvre du réacteur expérimental thermonucléaire international et la même année a rejoint le Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire. En mars 2008, elle a accédé à l'Accord-cadre sur la collaboration internationale concernant le système d'énergie nucléaire Génération IV. En octobre 2013, l'ACEA a signé, avec l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économique, une Déclaration commune de coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

En 2013, la Chine a accueilli avec succès la Conférence internationale sur la technique nucléaire qui est reconnue comme les jeux olympiques de la technique nucléaire, vu que son programme en couvre pratiquement tous les aspects. La Conférence de 2013 a attiré plus de 1 300 ingénieurs et personnel technique de plus de 30 pays. Les participants ont offert des conseils et des suggestions sur le développement futur de ce secteur.

B. Assistance technique de l'AIEA aux autres membres

Dans le cadre du Statut de l'AIEA, la Chine a appuyé et activement participé aux activités de coopération technique organisées par l'AIEA. La Chine verse tous les ans, sans délai et intégralement, sa contribution au Fonds de coopération technique de l'AIEA. Tout en bénéficiant elle-même d'une assistance, la Chine fournit à l'AIEA un appui en personnel, en équipements et en argent pour ses activités de coopération technique.

Fin 2013, la Chine avait contribué volontairement 33,4 millions de dollars des États-Unis à l'AIEA (les contributions de la Chine à la coopération technique s'élèveront à 3,43 millions d'euros en 2014) et 1 300 jours/personne de services experts à d'autres États membres. Elle a accueilli plus de 1 400 spécialistes d'autres pays venus participer à des cours de formation ou à des visites.

En avril 2009, le Gouvernement chinois a accueilli, conjointement avec l'AIEA en Chine, la Conférence ministérielle internationale sur l'énergie nucléaire au XXI^e siècle, qui a donné un élan à la communication et à la coopération au sein de l'industrie internationale de l'énergie nucléaire et a contribué au développement mondial de l'énergie nucléaire.

En octobre 2011, la Chine a signé avec l'AIEA un Arrangement pratique de coopération dans le domaine de la construction sûre d'une installation nucléaire. Dans ce cadre, le Centre international chinois de formation pour la construction d'installations nucléaires (ICTC), créé par le Groupe d'ingénierie nucléaire de Chine, organisera des activités de formation de l'AIEA dans le domaine de la construction d'installations nucléaires.

C. Sûreté nucléaire et responsabilité civile en matière nucléaire

La Chine adhère au principe de placer au premier plan la sécurité et la qualité dans le développement de son énergie nucléaire et a adopté des mesures de sûreté strictes et efficaces à cet effet. Elle a élaboré des systèmes juridiques, réglementaires et d'intervention d'urgence pour préserver la sûreté nucléaire tout en

améliorant également ses infrastructures. À ce jour, toutes les centrales nucléaires chinoises ont un bon dossier de sécurité et les principaux indicateurs de résultats atteignent le niveau des meilleurs dans le monde entier.

S'agissant de la sûreté nucléaire, la Chine a élaboré un système juridique qu'elle ne cesse d'améliorer. La Chine a promulgué toute une série de lois et de réglementations à cet effet, notamment la loi sur la prévention et le contrôle de la pollution radioactive, la loi sur la protection de l'environnement, le règlement relatif au contrôle de la sécurité des installations nucléaires civiles, le règlement relatif au contrôle des matières nucléaires, les règles à respecter lors de la conception de centrales nucléaires pour en assurer la sûreté. La législation sur l'énergie atomique et sur la sûreté nucléaire ont été incluses à l'ordre du jour législatif national.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance à la sécurité nucléaire. Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, la Chine a adopté des mesures décisives en suspendant la construction de nouvelles centrales nucléaires pour mener un examen approfondi de la sûreté de ses centrales. Dans ce contexte, la Chine a adopté le Plan de promotion de la sûreté nucléaire et de prévention et de contrôle de la pollution radioactive durant le douzième plan quinquennal et les objectifs à long terme de 2020 ainsi que le Plan de sécurité nucléaire et a défini la totalité des exigences techniques qui doivent être universellement observées dans toutes les améliorations apportées à des centrales nucléaires, qu'elles soient opérationnelles ou en construction. En juin 2012, la Chine a publié « Les exigences techniques générales à respecter lors des améliorations de centrales nucléaires suite à l'accident de Fukushima (version d'essai) ». Ce document spécifie clairement les exigences techniques, notamment les capacités de contrôle des inondations, l'alimentation en eau d'urgence et les équipements à cet effet, l'alimentation électrique mobile et la configuration, la surveillance de la piscine de stockage du combustible irradié, la surveillance de l'hydrogène et les systèmes de contrôle, l'habitabilité et le fonctionnement de la salle de commande et les réponses externes à la catastrophe. Des améliorations ont été faites en conséquence dans toutes les centrales nucléaires de Chine. Tous les nouveaux projets de construction de centrales seront tenus de respecter ces normes, les plus élevées au monde, et toutes les nouvelles unités devront répondre aux normes de sécurité de la troisième génération.

La Chine attache de l'importance à ce que la préparation en cas de catastrophe nucléaire soit quotidienne. En 2003, la Chine a promulgué la loi sur la gestion d'urgence des accidents nucléaires dans les centrales nucléaires ainsi que les directives sur les exercices de gestion d'urgence des accidents nucléaires dans les centrales nucléaires.

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, la Chine a promulgué son Plan révisé d'urgence nucléaire en juin 2013 et a consolidé l'arrangement structurel des interventions en cas d'urgence en instaurant un modèle de gestion à trois niveaux et en mettant en place 10 équipes de secours en cas d'accident nucléaire.

Les exploitants des centrales nucléaires en Chine ne ménagent pas leurs efforts pour donner des informations sur la sûreté de leurs opérations. En vue de faire connaître ces informations de façon plus ouverte et plus transparente et rassurer davantage le public, les exploitants ont amélioré leurs méthodes et canaux de communication, notamment les conférences et communiqués de presse, les plateformes de diffusion de l'information, les rapports sur la responsabilité sociale,

les livres blancs consacrés aux améliorations de la sécurité et les journées portes ouvertes. Les exploitants attachent davantage d'importance que dans le passé à la sensibilisation du public à l'énergie nucléaire. Ils ont créé une plateforme d'éducation du public en utilisant les nouveaux moyens de communication tels que les microblogues et le réseau WeChat. Ils tiennent également davantage compte du développement économique et social des zones d'implantation des centrales, de manière à aligner le développement de l'énergie nucléaire et le développement de la communauté locale, suscitant de la sorte un climat social favorable au développement de l'énergie nucléaire.

La Chine a conduit son premier exercice de gestion d'urgence des accidents nucléaires, au niveau national, en 2009.

La Chine a fait des efforts constants pour établir un régime de réparation des dommages nucléaires. En 1986, le Conseil d'État chinois a publié la Réponse du Conseil d'État concernant la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires d'une tierce partie, rendant de façon explicite l'exploitant responsable des dommages nucléaires causés. En 2007, le Conseil d'État a publié la Réponse du Conseil d'État concernant la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, (connue sous le titre abrégé de Correspondance d'État n° 64) et a fait passer le montant maximal du dédommagement dû par l'exploitant à 300 millions de yuans et celui dû par l'État à 800 millions de yuans. La loi sur la responsabilité délictuelle, en vigueur depuis 2010, assigne une responsabilité délictuelle en cas d'accident nucléaire d'une installation nucléaire civile. Ces mesures illustrent clairement que le Gouvernement chinois adhère au principe d'une gouvernance axée sur le peuple, outre son engagement en matière de responsabilité en cas de dommages nucléaires

D. Autres questions connexes

La Chine attache une grande importance à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire dans d'autres domaines connexes. Elle a mené des recherches étendues sur les applications de cette technologie dans des domaines tels que les détecteurs pour l'industrie, les contrôles d'ingénierie, la médecine nucléaire et la radiothérapie, l'alimentation et les récoltes, la production animale et la santé, l'irradiation des aliments, l'évaluation des ressources, la datation archéologique et le contrôle de la pollution.

La Chine accorde une grande importance à la diffusion des connaissances scientifiques relatives à l'énergie nucléaire. Le Gouvernement chinois et le secteur des affaires ont étroitement collaboré pour augmenter la sensibilisation du public à la sûreté nucléaire, aux politiques d'urgence nucléaire, aux lois et réglementations, aux connaissances de base de la science et technologie nucléaires, en vue d'accroître la confiance de la population dans la sûreté de l'énergie nucléaire.